



Madame Nathalie LOISEAU  
 Ministre des Affaires européennes  
 37, Quai d'Orsay  
 75351 PARIS Cedex 07

Paris, le 10 octobre 2018

*SENATEURS ET*

*DEPUTES DE LA*

*CHAMPAGNE*

Françoise Férat

Yves Détraigne

René-Paul Savary

Evelyne Perrot

Pascale Gruny

Antoine Lefèvre

Yves Daudigny

---

Valérie Beauvais

Lise Magnier

Charles de Courson

Eric Girardin

Valérie Bazin-

Malgras

Gérard Menuel

Grégory Besson-

Moreau

Madame la Ministre,

Utilisé depuis plus de 100 ans en viticulture, suite à l'apparition en Europe du mildiou et du phylloxéra, le cuivre est un élément essentiel pour préserver la production en viticulture biologique ; notamment dans les régions septentrionales ou ayant des contraintes climatiques ou techniques (humidité, surface foliaire élevée...) telles que la Champagne.

Aujourd'hui, les exploitants ont l'autorisation d'utiliser jusqu'à 6kg/ha/an lissés sur 5 ans pour protéger leurs cultures. Or, les discussions européennes laissent présager une baisse de 2kg/ha/an et de plus, non lissés.

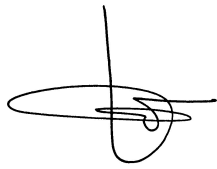
Si cette orientation était validée, elle mettrait à mal l'écosystème de la viticulture biologique et pourrait entraîner sa disparition dans ces régions. En Champagne, 64% des domaines interrogés étaient au-dessus des 4kg/ha/an lissés entre 2012 et 2016.

Les moyennes annuelles d'utilisation du cuivre démontrent l'efficacité du lissage dans la réglementation. Il contribue à une utilisation modérée du cuivre tout en préservant son caractère de protection les années difficiles climatiquement. Une enquête de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) du Grand-Est et l'Association des Champagnes biologiques révèle que la moyenne d'utilisation 2012/2016 du cuivre est de 4,333 kg/ha/an et prouve ainsi que les 4kg envisagés sont insuffisants. Cela verrait la disparition de la quasi-totalité des exploitations biologiques de Champagne alors même que cette viticulture tend à se développer (+25% de surfaces en 2 ans).

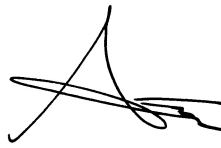
Nous vous demandons de veiller à ce que la décision devant intervenir le 25 octobre prochain prenne en compte ces caractéristiques. Qu'une baisse à 5kg/ha/an pourrait certainement être acceptée par les viticulteurs, mais interdire le lissage serait une hérésie.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.





**Françoise FÉRAT**  
Sénateur de la Marne



**Yves DÉTRAIGNE**  
Sénateur de la Marne



**René-Paul SAVARY**  
Sénateur de la Marne



**Valérie BEAUVAIS**  
Députée de la Marne



**Lise MAGNIER**  
Députée de la Marne



**Charles de COURSON**  
Député de la Marne



**Éric GIRARDIN**  
Député de la Marne



**Valérie BAZIN-MALGRAS**  
Députée de l'Aube



**Gérard MENUET**  
Député de l'Aube



**Grégory BESSON-MOREAU**  
Député de l'Aube



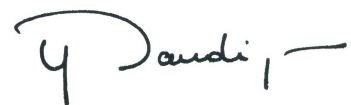
**Evelyne PERROT**  
Sénateur de l'Aube



**Pascale GRUNY**  
Sénateur de l'Aisne



**Antoine LEFEVRE**  
Sénateur de l'Aisne



**Yves DAUDIGNY**  
Sénateur de l'Aisne

*Copie à :*

- *Françoise de RUGY, Ministre de la Transition écologique et solidaire*
- *Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture*
- *Députés européens du Grand-Est et du Nord-Ouest*